

CAHIER DES CHARGES

pour le poste de

Directeur de la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie, Bulle

1. Désignation du poste

Directeur de la Fédération des sociétés fribourgeoises de laiterie.

2. Position

Le directeur est nommé par le conseil d'administration de la Fédération ; il est subordonné au/à la président/e de la Fédération. Le conseil d'administration doit être informé de son travail. Tout point fixé dans le cahier des charges sera traité avec le/la président/e qui en informera le conseil d'administration.

Les collaborateurs de l'administration de la Fédération lui sont directement subordonnés.

3. Droit de signature, représentation

Le directeur dispose de la signature collective à deux avec le/la président/e ou le/la vice-président/e.

Le directeur représente la Fédération vis-à-vis de tiers dans la mesure où le/la président/e ou le/la vice-président/e n'est pas chargé/e de cette tâche.

4. Objectif du poste de travail

Avec et d'entente avec le conseil d'administration, le directeur doit poursuivre les objectifs de la Fédération tels qu'ils sont fixés dans les statuts. Dans ce but,

- Il est responsable de toutes les tâches administratives ;
- Il s'occupe des relations avec les membres et les producteurs/productrices de lait y compris les non-membres gérés par la Fédération ;
- Il prépare les informations pour le CA en vue de prises de décision.

- Il soutient le conseil d'administration dans les relations avec les divers organismes laitiers et autres ;
- Il conseille et appuie le conseil d'administration dans la gestion et le contrôle des entreprises où la Fédération détient des participations ;
- Il conseille et soutient les groupes de négociation des associations de producteurs/productrices livrant en direct à l'industrie.

5. Tâches

5.1 Gestion des quantités de lait

Il surveille :

- L'octroi et la répartition des quantités aux producteurs/productrices du rayon de la Fédération ;
- Les décomptes des livraisons en fin d'année laitière.

5.2. Relations avec les membres de la Fédération

Il est responsable :

- De l'assistance aux sociétés de laiterie dans leurs tâches telles que vente du lait, rénovation et construction de fromageries, choix de l'acheteur de lait, gestion et comptabilité ;
- De l'information aux producteurs/productrices en fonction des besoins et par les moyens spécifiques ;
- De recueillir les opinions des producteurs/productrices de lait en ce qui concerne le prix du lait et d'autres questions relatives à l'économie laitière en général ;
- D'accompagner les comités des organisations de producteurs/productrices livrant à l'industrie dans leurs négociations avec les entreprises industrielles mettant en valeur le lait de ses membres.

5.3. Politique laitière

Le directeur :

- Étudie tous les problèmes liés à la production, transformation et vente du lait et des produits laitiers ainsi que les questions relevant de la politique agricole ;
- Conseille le conseil d'administration dans les questions ci-dessus ;
- Prépare pour les membres du conseil d'administration les documents concernant les points à débattre dans le cadre de la Fédération et des organisations faitières.

5.4. Entreprises

Le directeur est chargé :

- De suivre la marche des affaires dans les entreprises où la Fédération détient des participations ;
- De formuler pour le conseil d'administration des propositions en ce qui concerne l'acquisition ou la vente d'entreprises ou de participations ;
- De conseiller les représentants de la Fédération qui siègent dans ces entreprises.

5.5. Organisation

Le directeur est chargé :

- De préparer les séances du conseil d'administration d'entente avec le/la président/e ;
- D'organiser l'assemblée des délégués de la Fédération et de rédiger le rapport annuel, de veiller au bouclage des comptes de l'exercice précédent ;
- D'assurer la tenue du PV de ces séances ;
- D'organiser les réunions et assemblées avec les producteurs/productrices ;
- De représenter la Fédération dans des assemblées ou organisations dont le conseil d'administration l'a chargé.

5.6. Secrétariat/RH/Finances

Le directeur est :

- Chargé de la bonne marche des affaires du secrétariat de la Fédération. Il surveille et dirige les collaborateurs qui lui sont directement subordonnés ;
- Chargé, secondé de la (du) responsable RH, et d'entente avec le conseil d'administration, d'engager les collaborateurs et de fixer les salaires dans les limites arrêtées par ledit conseil ;
- Chargé, secondé de la (du) responsable des finances, de la gestion comptable de la Fédération. Il prépare chaque année un budget qu'il soumet au conseil d'administration. Il informe immédiatement le conseil d'administration en cas de problèmes financiers.

6. Remplacement

Pour les tâches confiées : un membre du conseil d'administration

Pour la conduite du personnel : le/la président/e de la Fédération.

7. Approbation

Le présent cahier des charges a été approuvé par le conseil d'administration lors de sa séance du 16 décembre 2024

FEDERATION DES SOCIETES FRIBOURGEOISES DE LAITERIE

Le président
Yves Nicolet

La vice-présidente
Mireille Hirt-Sturny